

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1) Révision: 2020-01-19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Emploi général

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Energizer Manufacturing, Inc. 25225 Detroit Rd. Westlake OH 44145 Etats-Unis

Téléphone: 800-383-7323; 314-985-2000 (USA / CANADA)

e-mail: energizer@custhelp.com Site web: http://data.energizer.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence

1-314-985-1511 Int'l: 1-800-526-4727

Ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven.

09:00 AM à 05:00 PM h

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Rubrique	Classe de danger	Catégo- rie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.6	liquide inflammable	4	Flam. Liq. 4	H227
3.45	sensibilisation cutanée	1	Skin Sens. 1	H317
3.7	toxicité pour la reproduction	2	Repr. 2	H361f

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement Le produit est combustible et il peut s'enflammer au contact avec des sources d'inflammation potentielles.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention attention d'avertissement

Canada: fr Page: 1 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1)

- Pictogrammes

GHS07, GHS08



- Mentions de danger

H227 Liquide combustible.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

- Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable, du carbone dioxyde ou un extincteur à poudre pour l'extinc-

tion.

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/inter-

nationale.

- Composants dangereux pour l'étiquetage

Lilial, patchouli ethanone, Hexyl salicylate, Dimethyltetrahydro Benzaldehyde, Isobornyl acetate, Hexyl cinnamaldehyde, Linalool, Vertenex, LYRAL, Coumarin, Terpineol

Révision: 2020-01-19

2.3 Autres dangers

Cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

Canada: fr Page: 2 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1) Révision: 2020-01-19

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%М	Classification selon SGH	Pictogrammes
benzyl benzoate	No CAS 120-51-4	5 – < 10	Acute Tox. 4 / H302	<u>(1)</u>
Dihydromyrcenol	No CAS 18479-58-8	1-<5	Flam. Liq. 4 / H227 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319	(
Hexyl cinnamaldehyde	No CAS 101-86-0 165184-98-5	1-<5	Acute Tox. 4 / H332 Skin Sens. 1B / H317	()
Lilial	No CAS 80-54-6	1-<5	Flam. Liq. 4 / H227 Acute Tox. 4 / H302 Skin Irrit. 2 / H315 Skin Sens. 1B / H317 Repr. 2 / H361f	(1)
Linalool	No CAS 78-70-6	<1	Flam. Liq. 4 / H227 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1B / H317	<u>(1)</u>
patchouli ethanone	No CAS 54464-57-2	<1	Skin Sens. 1 / H317	(
Hexyl salicylate	No CAS 6259-76-3	<1	Skin Irrit. 2 / H315 Skin Sens. 1 / H317	(1)
Vertenex	No CAS 32210-23-4	<1	Skin Sens. 1B / H317	()
Dimethyltetrahydro Ben- zaldehyde	No CAS 68737-61-1	<1	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1 / H317	(
Isobornyl acetate	No CAS 125-12-2	<1	Flam. Liq. 4 / H227 Skin Sens. 1B / H317	(
LYRAL	No CAS 31906-04-4	<1	Skin Sens. 1B / H317	()

Canada: fr Page: 3 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1)

Nom de la substance	Identificateur	%М	Classification selon SGH	Pictogrammes
Coumarin	No CAS 91-64-5	<1	Acute Tox. 3 / H301 Acute Tox. 3 / H311 Acute Tox. 3 / H331 Skin Sens. 1 / H317	
Terpineol	No CAS 8000-41-7	<1	Flam. Liq. 4 / H227 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1 / H317	<u>(1)</u>

Révision: 2020-01-19

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

Canada: fr Page: 4 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1) Révision: 2020-01-19

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de ventilation insuffisante et/ou lors de l'utilisation, formation de mélange vapeur-air inflammable/explosif possible. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Canada: fr Page: 5 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1)

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

Révision: 2020-01-19

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Éviter les sources d'inflammation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En raison du danger d'explosion éviter tout écoulement des vapeurs dans les caves, les cheminées et les fosses. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

- Indications/informations spécifiques

Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, ils se propagent au sol et forment avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

- Atmosphères explosives

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Utilisation d'une ventilation locale et générale. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

- Risques d'inflammabilité

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Protéger du rayonnement solaire.

- Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

Canada: fr Page: 6 / 27





selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Révision: 2020-01-19 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Iden- tifi- ca- teur	VME [ppm]	VME [mg/ m³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/ m³]	VP [ppm]	VP [mg/ m³]	Men- tion	Sourc e
CA	chlorure de poly- vinyle (PVC)	9002-86- 2	OEL (BC)		1					r	"BC Regu- lation"

Mention

r fraction alvéolaire

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'expo-

sition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de réfé-

rence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Objectif de pro- tection, voie d'ex- position	Utilisé dans	Durée d'exposi- tion
benzyl benzoate	120-51-4	DNEL	102 mg/m ³	homme, par inhala- tion	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets sys- témiques
benzyl benzoate	120-51-4	DNEL	2.6 mg/kg	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - ef- fets systémiques
benzyl benzoate	120-51-4	DNEL	5.1 mg/m ³	homme, par inhala- tion	travailleur (indus- triel)	chronique - ef- fets systémiques
Dihydromyrcenol	18479-58-8	DNEL	20.8 mg/kg	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - ef- fets systémiques
Dihydromyrcenol	18479-58-8	DNEL	73.5 mg/m ³	homme, par inhala- tion	travailleur (indus- triel)	chronique - ef- fets systémiques
Hexyl cinnamalde- hyde	101-86-0 165184-98-5	DNEL	0.078 mg/ m³	homme, par inhala- tion	travailleur (indus- triel)	chronique - ef- fets systémiques
Hexyl cinnamalde- hyde	101-86-0 165184-98-5	DNEL	6.28 mg/m ³	homme, par inhala- tion	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets lo- caux
Hexyl cinnamalde- hyde	101-86-0 165184-98-5	DNEL	18.2 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - ef- fets systémiques
Hexyl cinnamalde- hyde	101-86-0 165184-98-5	DNEL	525 μg/cm²	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - ef- fets locaux
Hexyl cinnamalde- hyde	101-86-0 165184-98-5	DNEL	525 μg/cm²	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets lo- caux

Canada: fr Page: 7 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1)

Révision: 2020-01-19

DNEL pertinents des composants du mélange

·	· · · · · ·					
Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Objectif de pro- tection, voie d'ex- position	Utilisé dans	Durée d'exposi- tion
Lilial	80-54-6	DNEL	2.075 mg/ kg	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - ef- fets systémiques
Lilial	80-54-6	DNEL	0.44 mg/m ³	homme, par inhala- tion	travailleur (indus- triel)	chronique - ef- fets systémiques
Linalool	78-70-6	DNEL	2.8 mg/m ³	homme, par inhala- tion	travailleur (indus- triel)	chronique - ef- fets systémiques
Linalool	78-70-6	DNEL	16.5 mg/m³	homme, par inhala- tion	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets sys- témiques
Linalool	78-70-6	DNEL	2.5 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - ef- fets systémiques
Linalool	78-70-6	DNEL	5 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets sys- témiques
Hexyl salicylate	6259-76-3	DNEL	20,830 mg/ kg	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets sys- témiques
Hexyl salicylate	6259-76-3	DNEL	7.29 mg/m³	homme, par inhala- tion	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets sys- témiques
Hexyl salicylate	6259-76-3	DNEL	20,830 mg/ kg	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - ef- fets systémiques
Hexyl salicylate	6259-76-3	DNEL	7.29 mg/m ³	homme, par inhala- tion	travailleur (indus- triel)	chronique - ef- fets systémiques
Isobornyl acetate	125-12-2	DNEL	0.3 mg/kg	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets sys- témiques
Isobornyl acetate	125-12-2	DNEL	26.45 mg/ m³	homme, par inhala- tion	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets sys- témiques
Isobornyl acetate	125-12-2	DNEL	1.15 mg/kg	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - ef- fets systémiques
Isobornyl acetate	125-12-2	DNEL	13.22 mg/ m³	homme, par inhala- tion	travailleur (indus- triel)	chronique - ef- fets systémiques
Coumarin	91-64-5	DNEL	0.84 mg/kg	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - ef- fets systémiques
Coumarin	91-64-5	DNEL	0.741 mg/ m³	homme, par inhala- tion	travailleur (indus- triel)	chronique - ef- fets systémiques
Terpineol	8000-41-7	DNEL	44.8 mg/m³	homme, par inhala- tion	travailleur (indus- triel)	chronique - ef- fets systémiques
Terpineol	8000-41-7	DNEL	6.35 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - ef- fets systémiques

Canada: fr Page: 8 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Révision: 2020-01-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1)

PNEC pertinents des composants du mélange

•						
Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Organisme	Milieu de l'envi- ronnement	Durée d'exposi- tion
benzyl benzoate	120-51-4	PNEC	0.0168 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (cas isolé)
benzyl benzoate	120-51-4	PNEC	0.00168 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
benzyl benzoate	120-51-4	PNEC	100 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
benzyl benzoate	120-51-4	PNEC	10.66 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
benzyl benzoate	120-51-4	PNEC	1.07 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
benzyl benzoate	120-51-4	PNEC	2.12 ^{mg} / _{kg}	organismes ter- restres	sol	court terme (cas isolé)
Dihydromyrcenol	18479-58-8	PNEC	27.8 ^{µg} / _l	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Dihydromyrcenol	18479-58-8	PNEC	2.78 ^{µg} / _l	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Dihydromyrcenol	18479-58-8	PNEC	10 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Dihydromyrcenol	18479-58-8	PNEC	0.594 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Dihydromyrcenol	18479-58-8	PNEC	0.0594 ^{mg} / kg	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Dihydromyrcenol	18479-58-8	PNEC	111 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	eau	court terme (cas isolé)
Dihydromyrcenol	18479-58-8	PNEC	0.103 ^{mg} / _{kg}	organismes ter- restres	sol	court terme (cas isolé)
Dihydromyrcenol	18479-58-8	PNEC	0.278 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau	rejets discontinus
Hexyl cinnamalde- hyde	101-86-0 165184-98-5	PNEC	0.001 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Hexyl cinnamalde- hyde	101-86-0 165184-98-5	PNEC	0 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Hexyl cinnamalde- hyde	101-86-0 165184-98-5	PNEC	10 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Hexyl cinnamalde- hyde	101-86-0 165184-98-5	PNEC	3.2 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)

Canada: fr Page: 9 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1) Révision: 2020-01-19

PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Organisme	Milieu de l'envi- ronnement	Durée d'expos tion
Hexyl cinnamalde- hyde	101-86-0 165184-98-5	PNEC	0.064 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (ca isolé)
Hexyl cinnamalde- hyde	101-86-0 165184-98-5	PNEC	0.398 ^{mg} / _{kg}	organismes ter- restres	sol	court terme (ca isolé)
Lilial	80-54-6	PNEC	0.00204 ^{mg} / _I	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (ca isolé)
Lilial	80-54-6	PNEC	0.0002 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (ca isolé)
Lilial	80-54-6	PNEC	10 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (ca isolé)
Lilial	80-54-6	PNEC	0.269 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (ca isolé)
Lilial	80-54-6	PNEC	0.0269 ^{mg} / kg	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (ca isolé)
Lilial	80-54-6	PNEC	0.0525 ^{mg} / kg	organismes ter- restres	sol	court terme (ca isolé)
Lilial	80-54-6	PNEC	0.024 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau	rejets discontin
Linalool	78-70-6	PNEC	7.8 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	eau	court terme (ca isolé)
Linalool	78-70-6	PNEC	2 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau	rejets discontin
Linalool	78-70-6	PNEC	0.2 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (co isolé)
Linalool	78-70-6	PNEC	0.02 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (c isolé)
Linalool	78-70-6	PNEC	10 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (ca isolé)
Linalool	78-70-6	PNEC	2.22 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (c isolé)
Linalool	78-70-6	PNEC	0.222 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (c isolé)
Linalool	78-70-6	PNEC	0.327 ^{mg} / _{kg}	organismes ter- restres	sol	court terme (c
Hexyl salicylate	6259-76-3	PNEC	0.000357 mg/ _l	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (c isolé)

Canada: fr Page: 10 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Révision: 2020-01-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1)

PNEC pertinents des composants du mélange

-			_			
Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Organisme	Milieu de l'envi- ronnement	Durée d'exposi- tion
Hexyl salicylate	6259-76-3	PNEC	0.0000357 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Hexyl salicylate	6259-76-3	PNEC	10 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Hexyl salicylate	6259-76-3	PNEC	0.272 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Hexyl salicylate	6259-76-3	PNEC	0.00357 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau	rejets discontinus
Hexyl salicylate	6259-76-3	PNEC	0.0272 ^{mg} / kg	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Hexyl salicylate	6259-76-3	PNEC	0.0542 ^{mg} /	organismes ter- restres	sol	court terme (cas isolé)
Vertenex	32210-23-4	PNEC	5.3 ^{µg} / _l	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Vertenex	32210-23-4	PNEC	0.53 ^{µg} / _l	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Vertenex	32210-23-4	PNEC	12.2 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Vertenex	32210-23-4	PNEC	2.01 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Vertenex	32210-23-4	PNEC	0.21 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Vertenex	32210-23-4	PNEC	66.67 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	eau	court terme (cas isolé)
Vertenex	32210-23-4	PNEC	0.42 ^{mg} / _{kg}	organismes ter- restres	sol	court terme (cas isolé)
Vertenex	32210-23-4	PNEC	53 ^{µg} / _I	organismes aqua- tiques	eau	rejets discontinus
Isobornyl acetate	125-12-2	PNEC	1.31 ^{µg} / _l	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Isobornyl acetate	125-12-2	PNEC	0.131 ^{µg} / _I	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Isobornyl acetate	125-12-2	PNEC	2 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Isobornyl acetate	125-12-2	PNEC	13.07 ^{µg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)

Canada: fr Page: 11 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Révision: 2020-01-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1)

PNEC pertinents des composants du mélange

			_			
Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Organisme	Milieu de l'envi- ronnement	Durée d'exposi- tion
Isobornyl acetate	125-12-2	PNEC	1.307 ^{µg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Isobornyl acetate	125-12-2	PNEC	5.77 ^{µg} / _{kg}	organismes ter- restres	sol	court terme (cas isolé)
Coumarin	91-64-5	PNEC	0.0056 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Coumarin	91-64-5	PNEC	0.00056 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Coumarin	91-64-5	PNEC	10 ^{mg} / _I	organismes aqua- tiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Coumarin	91-64-5	PNEC	0.207 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Coumarin	91-64-5	PNEC	0.0207 ^{mg} / kg	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Coumarin	91-64-5	PNEC	0.0217 ^{mg} / kg	organismes ter- restres	sol	court terme (cas isolé)
Coumarin	91-64-5	PNEC	0.056 ^{mg} / _I	organismes aqua- tiques	eau	rejets discontinus
Terpineol	8000-41-7	PNEC	62 ^{µg} / _l	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Terpineol	8000-41-7	PNEC	6.2 ^{µg} / _I	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Terpineol	8000-41-7	PNEC	2.57 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Terpineol	8000-41-7	PNEC	0.442 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Terpineol	8000-41-7	PNEC	0.044 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Terpineol	8000-41-7	PNEC	0.052 ^{mg} / _{kg}	organismes ter- restres	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Ventilation générale.

Canada: fr Page: 12 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Révision: 2020-01-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1)

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	liquide
Couleur	diverses
Odeur	caractéristique

Autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	193 °C à 100.9 kPa
Point d'éclair	85.56 °C à 101.3 kPa
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)

Canada: fr Page: 13 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1)

Limites d'explosivité non déterminé

Pression de vapeur 20 Pa à 25 °C

Densité non déterminé

Densité de vapeur cette information n'est pas disponible

Densité relative des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

Solubilité(s) non déterminé

Révision: 2020-01-19

Coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	pas explosif (SGH des Nations unies, annexe 4)
Propriétés comburantes	aucune

9.2 Autres informations

Teneur en solvants	94.16 %
Teneur en matières solides	5.839 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles". Le mélange contient une (des) substance(s) réactives. Risque d'allumage.

En cas de chauffage:

Risque d'allumage

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

Canada: fr Page: 14 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1)

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Révision: 2020-01-19

Indications comment éviter des incendies et des explosions

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles

Comburants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
benzyl benzoate	120-51-4	oral	500 ^{mg} / _{kg}
Hexyl cinnamaldehyde	101-86-0 165184-98-5	inhalation: vapeur	11 ^{mg} / _l /4h
Hexyl cinnamaldehyde	101-86-0 165184-98-5	inhalation: poussières/ brouillard	2.12 ^{mg} / _l /4h
Lilial	80-54-6	oral	1,390 ^{mg} / _{kg}
Coumarin	91-64-5	oral	293 ^{mg} / _{kg}
Coumarin	91-64-5	cutané	300 ^{mg} / _{kg}
Coumarin	91-64-5	inhalation: poussières/ brouillard	0.5 ^{mg} / _l /4h

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Canada: fr Page: 15 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Révision: 2020-01-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1)

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'ex- position
benzyl benzoate	120-51-4	LC50	2.32 ^{mg} / _l	poisson	96 h
benzyl benzoate	120-51-4	EC50	3.09 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	48 h
benzyl benzoate	120-51-4	ErC50	0.475 ^{mg} / _l	algue	72 h
Dihydromyrcenol	18479-58-8	EC50	38 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	48 h
Dihydromyrcenol	18479-58-8	ErC50	80 ^{mg} / _I	algue	72 h
Hexyl cinnamaldehyde	101-86-0 165184-98-5	LC50	1.7 ^{mg} / _l	poisson	96 h
Hexyl cinnamaldehyde	101-86-0 165184-98-5	EC50	<0.59 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	48 h
Hexyl cinnamaldehyde	101-86-0 165184-98-5	ErC50	>0.065 ^{mg} / _l	algue	72 h

Canada: fr Page: 16 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1) Révision: 2020-01-19

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'ex- position
Lilial	80-54-6	LC50	2.04 ^{mg} / _l	poisson	96 h
Lilial	80-54-6	EC50	2.51 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	48 h
Lilial	80-54-6	ErC50	29.16 ^{mg} / _l	algue	72 h
Linalool	78-70-6	LC50	27.8 ^{mg} / _l	poisson	96 h
Linalool	78-70-6	EC50	59 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	48 h
Linalool	78-70-6	ErC50	156.7 ^{mg} / _l	algue	96 h
Hexyl salicylate	6259-76-3	ErC50	0.61 ^{mg} / _l	algue	72 h
Hexyl salicylate	6259-76-3	EC50	0.28 ^{mg} / _l	algue	72 h
Vertenex	32210-23-4	LC50	8.6 ^{mg} / _l	poisson	96 h
Vertenex	32210-23-4	EC50	5.3 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	48 h
Isobornyl acetate	125-12-2	LC50	18 ^{mg} / _l	poisson	48 h
Isobornyl acetate	125-12-2	EC50	4.09 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	48 h
Isobornyl acetate	125-12-2	ErC50	1.45 ^{mg} / _l	algue	96 h
Coumarin	91-64-5	LC50	1.324 ^{mg} / _l	poisson	96 h
Coumarin	91-64-5	EC50	8.012 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	48 h
Terpineol	8000-41-7	LC50	80 ^{mg} / _I	poisson	48 h
Terpineol	8000-41-7	ErC50	68 ^{mg} / _l	algue	72 h
Terpineol	8000-41-7	EC50	17 ^{mg} / _l	algue	72 h

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'ex- position
benzyl benzoate	120-51-4	EC50	4.26 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	24 h
benzyl benzoate	120-51-4	LC50	11 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	24 h
Dihydromyrcenol	18479-58-8	EC50	47 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	24 h
Hexyl cinnamaldehyde	101-86-0 165184-98-5	EC50	>157 ^{µg} / _l	invertébrés aquatiques	21 d
Linalool	78-70-6	LC50	27.8 ^{mg} / _l	poisson	24 h
Linalool	78-70-6	EC50	>100 ^{mg} / _l	micro-organismes	30 min

Canada: fr Page: 17 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1) Révision: 2020-01-19

Toxicité aquatique	(chronique) de	s composants du mélange
TOXICILE aquatique	(Cili Olligae) ac.	3 COMPOSAMES AN MICIAMAC

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'ex- position
Terpineol	8000-41-7	LC50	80 ^{mg} / _l	poisson	24 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Potentiel de perturbation du système endocrinien

Le mélange contient des substances avec un potentiel de perturbation du système endocrinien.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Récupération ou régénération des solvants.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètements vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

Canada: fr Page: 18 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Révision: 2020-01-19 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU	non soumis aux règlements sur le transport

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU pas attribué
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport pas attribué
 14.4 Groupe d'emballage pas attribué

14.5 Dangers pour l'environnement pas dangereux pour l'environnement selon le rè-

glement sur les transports des marchandises dan-

gereuses

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Il n'y a aucune information additionnelle.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

pas attribué

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

Non soumis à l'OACI-IATA.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Toxic Substance Control Act (TSCA) tous les composants sont énumérés

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313) aucun des composants n'est énuméré

Canada: fr Page: 19 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1) Révision: 2020-01-19

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4) aucun des composants n'est énuméré

Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

Right to Know Hazardous Substance List

- Cleaning Product Right to Know Act Substance List (CA-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Functionality	Authoritative Lists
Polyvinyl Chloride	9002-86-2	stabilizer	
benzyl benzoate	120-51-4	fragrance	EU Fragrance Allergens
Dihydromyrcenol	18479-58-8	fragrance	
Hexyl cinnamaldehyde	101-86-0	fragrance	EU Fragrance Allergens
Lilial	80-54-6	fragrance	EU Fragrance Allergens
Linalool	78-70-6	fragrance	EU Fragrance Allergens
patchouli ethanone	54464-57-2	fragrance	
Hexyl salicylate	6259-76-3	fragrance	
Phenethyl alcohol	60-12-8	fragrance	
2-t-Butylcyclohexyl Acetate	88-41-5	fragrance	
terpineol	98-55-5	fragrance	
Vertenex	32210-23-4	fragrance	
Dimethyltetrahydro Benzaldehyde	68737-61-1	fragrance	
Isobornyl acetate	125-12-2	fragrance	
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthy- lindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	fragrance	
Coumarin	91-64-5	fragrance	EU Fragrance Allergens
Herbylpropionate	68912-13-0	fragrance	
3-(2,2-diméthyl-3-hydroxypropyl)toluène	103694-68-4	fragrance	
Hedione	24851-98-7	fragrance	
LYRAL	31906-04-4	fragrance	EU Fragrance Allergens
linalyl acetate	115-95-7	fragrance	
внт	128-37-0	preservative	
Terpineol	8000-41-7	fragrance	

Canada: fr Page: 20 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Révision: 2020-01-19 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1)

Nom de la substance	No CAS	Functionality	Authoritative Lists
Liffarome	67633-96-9	fragrance	
Citral	5392-40-5	fragrance	EU Fragrance Allergens
Orange Terpenes	68647-72-3	fragrance	
Eugenol	97-53-0	fragrance	EU Fragrance Allergens
citronellol	106-22-9	fragrance	EU Fragrance Allergens
Beta Pinene	127-91-3 18172-67-3	fragrance	
3-(p-methoxyphenyl)-2-methylpropionalde- hyde	5462-06-6	fragrance	
Floralozone	67634-15-5	fragrance	
Myrmac Aldehyde	52475-86-2	fragrance	
2,2,6-trimethyl-α-propylcyclohexanepropanol	70788-30-6	fragrance	

- Toxic or Hazardous Substance List (MA-TURA) aucun des composants n'est énuméré
- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Classifications
ВНТ	128-37-0		
Polyvinyl Chloride	9002-86-2		

- Hazardous Substance List (RI-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Références
ВНТ	128-37-0	Т

Légende

T Toxicité (ACGIH®)

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

aucun des composants n'est énuméré

Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Canada: fr Page: 21 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1)

> Catégorie Évaluation **Description** Chronic chronic (long-term) health effects may result from repeated overexposure Health 2 temporary or minor injury may occur Flammability 2 material that must be moderately heated or exposed to relatively high ambient temperatures before ignition can occur Physical hazard 0 material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive Personal protection

Révision: 2020-01-19

NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	2	material that must be moderately heated or exposed to relatively high ambient temperatures before ignition can occur
Health	2	material that, under emergency conditions, can cause temporary incapacitation or residual injury
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

Réglementations nationales (Canada)

Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants sont énumérés.

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
AU	AICS	tous les composants sont énumérés
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
CN	IECSC	tous les composants sont énumérés
EU	ECSI	les composants ne sont pas tous énumérés
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	CSCL-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	ISHA-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
KR	KECI	les composants ne sont pas tous énumérés
MX	INSQ	les composants ne sont pas tous énumérés
NZ	NZIoC	les composants ne sont pas tous énumérés

Canada: fr Page: 22 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Révision: 2020-01-19 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1)

Pays	Inventaire	Status
PH	PICCS	tous les composants sont énumérés
TR	CICR	les composants ne sont pas tous énumérés
TW	TCSI	tous les composants sont énumérés
US	TSCA	tous les composants sont énumérés

Légende

AICS Australian Inventory of Chemical Substances CICR Chemical Inventory and Control Regulation

CSCL-ENCS List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)

DSL Liste intérieure des substances (LIS)

ECSI CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)

IECSC Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China

INSQ ISHA-ENCS National Inventory of Chemical Substances

Inventory of Existing and New Chemical Substances (ISHA-ENCS)

Korea Existing Chemicals Inventory KECI NZIoC New Zealand Inventory of Chemicals

PICCS Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances

REACH Reg. substances enregistrées REACH Taiwan Chemical Substance Inventory TCSI

TSCA Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Perti- nente pour la sécurité
2.2	- Composants dangereux pour l'étiquetage: Lilial, Hexyl salicylate, Dimethyltetrahydro Benzal- dehyde, Coumarin, Hexyl cinnamaldehyde, Lina- lool, Vertenex, LYRAL, Terpineol	- Composants dangereux pour l'étiquetage: Lilial, patchouli ethanone, Hexyl salicylate, Dime- thyltetrahydro Benzaldehyde, Isobornyl acetate, Hexyl cinnamaldehyde, Linalool, Vertenex, LYRAL, Coumarin, Terpineol	oui
3.2		Description du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
8.1		DNEL pertinents des composants du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
8.1		PNEC pertinents des composants du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
9.1	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 279.5°C à 1,013 hPa	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 193 °C à 100.9 kPa	oui
9.1	Pression de vapeur: 0.0025 hPa à 20 °C	Pression de vapeur: 20 Pa à 25 °C	oui

Canada: fr Page: 23 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1)

Révision: 2020-01-19

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Perti- nente pour la sécurité
9.2	Teneur en solvants: 88.89 %	Teneur en solvants: 94.16 %	oui
9.2	Teneur en matières solides: 1.115 %	Teneur en matières solides: 5.839 %	oui
11.1		Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de compo- sants du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
12.1		Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
12.1		Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
15.1		Right to Know Hazardous Substance List	oui
15.1		Cleaning Product Right to Know Act Substance List (CA-RTK)	oui
15.1		Cleaning Product Right to Know Act Substance List (CA-RTK): changement dans la liste (tableau)	oui
15.1		Toxic or Hazardous Substance List (MA-TURA): aucun des composants n'est énuméré	oui
15.1		Hazardous Substance List (NJ-RTK)	oui
15.1		Hazardous Substance List (NJ-RTK): changement dans la liste (tableau)	oui
15.1		Hazardous Substance List (RI-RTK)	oui
15.1		Hazardous Substance List (RI-RTK): changement dans la liste (tableau)	oui
15.1	Teneur en COV: Regulated Volatile Organic Compounds (VOC- EPA): 0.6557 % Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-Cal ARB): 0.6557 %		oui
16		Abréviations et acronymes: changement dans la liste (tableau)	oui
16		Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3): changement dans la liste (tableau)	oui

Canada: fr Page: 24 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Révision: 2020-01-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1)

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
"BC Regulation"	OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia)
ACGIH®	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
Acute Tox.	Toxicité aiguë
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant nu- mérique unique n'ayant aucune signification chimique)
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchan- dises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une sub- stance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
NPCA-HMIS® III	National Paint and Coatings Association: Hazardous Materials Identification System - HMIS® III, Third Edition
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
Repr.	Toxicité pour la reproduction

Canada: fr Page: 25 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Révision: 2020-01-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1)

> Abr. Description des abréviations utilisées **RTECS** Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (base de données de NIOSH avec des informations toxicologiques) SGH "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies Skin Corr. Corrosif pour la peau Skin Irrit. Irritant pour la peau Skin Sens. Sensibilisation cutanée **VLCT** Valeur limite court terme VME Valeur limite de moyenne d'exposition VΡ Valeur plafond vPvB Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD).

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé. Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H227	Liquide combustible.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.

Canada: fr Page: 26 / 27



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Refresh Vent Stick - Alpine Meadow/Summer Breeze 2-12-19

Numéro de la version: GHS 2.2 Remplace la version de: 2019-11-25 (GHS 1)

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

Révision: 2020-01-19

Canada: fr Page: 27 / 27